

Cher Adhérent,

En raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor se tiendra le :

Mardi 30 mars 2021, de façon dématérialisée*.

Les votes se dérouleront en ligne et seront ouverts pour une période de 24 heures :

Début du vote : mardi 30 mars à 8 h 00

Clôture du vote : mercredi 31 mars à 8 h 00.

Tous les documents sont consultables sur notre site internet (actualités à la Une) :

www.fdc22.com

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2019 ;
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 mai 2020 ;
- Ratification de la nomination du Commissaire aux comptes nommé par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 (décret n°2020-583 du 18 mai 2020, arrêté ministériel du 18 mai 2020 et article 37 de la loi du 17 juin 2020) ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019, quitus, affectation du résultat ;
- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020, quitus, affectation du résultat ;
- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget 2021/2022 (cotisations, contributions, subventions) ;
- Adoption du nouveau règlement intérieur de la FDC22 ;
- Adoption du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor 2021/2022 ;
- Questions écrites.

